



REUNION DU 03 DECEMBRE 2020

PLAINE COMMUNE PROMOTION  
Réf : MD/NT

**69<sup>ème</sup> Club des DRH : « Plan de relance : l'ensemble des dispositifs d'aides à l'embauche »**

---

**Philippe Mouchel** rappelle que le vendredi 11 décembre 2020 se déroulera un *webinaire* de présentation des aides dans le cadre du Plan de relance en présence du Président de Plaine Commune, Mathieu Hanotin et du Préfet : inscription obligatoire à l'adresse suivante : [contactsre@plainecommune.fr](mailto:contactsre@plainecommune.fr).

**Laurence Breton-Kueny** présente les intervenants et rappelle la thématique : « Plan de relance : l'ensemble des dispositifs d'aides à l'embauche ».

Interventions de Mohammed Chekrouni (DIRECCTE) et de Samuel Citron (POLE EMPLOI)

**Mohamed Chekrouni** indique que pour aider les 750 000 jeunes entrés sur le marché du travail en septembre 2020, le Gouvernement mobilise 6,7 milliards d'euros. Les objectifs sont multiples :

- faciliter l'entrée sur le marché du travail ;
- former et orienter ;
- accompagner les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

Les différentes aides mises en place

**1. L'apprentissage**

L'aide à l'accompagnement à l'apprentissage (**1<sup>er</sup> juillet 2020 au 28 février 2021**) permet de recruter en apprentissage ou en contrat de professionnalisation. Cette aide (elle se substitue à l'aide unique de droit commun de **4 125 euros**) est d'un montant de **5 000 euros** pour les personnes mineures et **8 000 euros** pour les personnes majeures.

**Jusqu'à 21 ans, elle couvre 100% du salaire ; au-delà de 21 ans, elle couvre 80% du salaire.**

Cette aide se déclenche automatiquement après dépôt du dossier auprès de l'OPCO. Le versement mensuel est réalisé avant le paiement du salaire. Après la première année, le dispositif de droit commun prend le relais.

**2. L'aide à l'embauche de 4 000 euros pour tout jeune de moins de 26 ans recruté entre août 2020 et janvier 2021**

### 3. Les emplois francs plus

C'est une revalorisation du montant de l'aide pour le recrutement d'un jeune résidant en Quartier politique de la ville (QPV) pour des contrats conclus entre **le 15 octobre 2020 et le 31 janvier 2021**. Grâce aux emplois francs plus, une entreprise qui embauche un jeune résidant dans un QPV pourra bénéficier d'une aide de **7 000 euros** la 1<sup>ère</sup> année et **5 000 euros** les deux années suivantes et pour un CDD **5 500 euros** la 1<sup>ère</sup> année et **2 500 euros** la 2<sup>ème</sup> année pour un CDD de plus de 6 mois.

Enfin, **Monsieur Chekrouni** présente **deux types d'aides qui permettent de toucher les jeunes éloignés de l'emploi**

- « PEC Jeunes » pour le secteur non marchand, prise en charge de 65% du SMIC ;
- « CIE Jeunes » pour le secteur marchand, prise en charge de 47% du SMIC.

**Samuel Citron** rappelle l'existence d'une équipe dédiée dans chaque Pôle Emploi pour les entreprises. Il présente [la plateforme 1 jeune 1 solution](#) qui met en relation les jeunes recherchant un emploi, une formation ou une mission et les entreprises.

#### Questions :

- Les EPIC sont-ils éligibles aux aides à l'embauche ? Non.

#### Intervention de Louise Van Den Berg (ELECTROLUX)

**Louise Van Den Berg** indique que l'entreprise rattachée au siège basé en Suède a été impacté par le 1<sup>er</sup> confinement et qu'une partie des recrutements a été gelée. Elle explique que l'entreprise est dans une dynamique de recrutements de jeunes :

- 3 jeunes recrutés en CDD/CDI ;
- 10 alternants dont 6 contrats en apprentissage ;
- 6 stagiaires.

Afin d'encadrer ces nouveaux arrivants et accompagner la dynamique de recrutements des jeunes, Electrolux va mettre en place un Campus. Il permettra notamment d'augmenter la visibilité de l'entreprise auprès des établissements d'enseignements supérieurs et d'augmenter l'attractivité.

L'objectif pour 2021 est de faire vivre le Campus avec 15 alternants et 6 stagiaires.

Louise Van Den Berg indique que les OPCO ont été d'une grande aide. Elle recommande également l'utilisation du [simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs](#).

#### Interventions de Danielle Richin (PLATEFORME RH) et de François Lebeau (ENTREMETS DE PARIS)

**Danielle Richin** présente la plateforme RH, un dispositif d'appui RH co-financé par la DIRECCTE disponible sur l'ensemble de l'Ile-de-France. **Danielle Richin** donne un premier

niveau de conseil puis oriente en fonction des thèmes vers le bon interlocuteur (OPCO, DIRECCTE, Pôle Emploi, etc.).

**François Lebeau** indique que l'entreprise Entremets de Paris basée à Stains depuis 2003 (45 salariés) a bénéficié du dispositif emploi francs il y a deux ans. Il indique également recruter 2 à 3 apprentis par an. Il souligne l'importance de la période d'essai pour bien choisir son apprenti.

#### Intervention de David Morain (MAISON DE L'EMPLOI PLAINE COMMUNE)

**David Morain** présente la CVTHEQUE alternance, dispositif expérimental mis en place par la Maison de l'emploi de Plaine Commune. Les jeunes qui recherchent un contrat en alternance peuvent déposer un CV sur cette plateforme numérique consultable par les entreprises.

#### Questions :

- Les CV déposés sont-ils vérifiés ? Oui, par les chargés de missions emploi-insertion ;
- Comment les aidants (Pôle Emploi) accèdent à la plateforme ? Pour le moment elle est seulement destinée aux entreprises.
- 

Sites utiles :

- [Portail de l'alternance](#) ;
- [CVTHEQUE Maison de l'emploi](#) ;
- [Système d'information géographique de la politique de la ville](#) ;
- [Plateforme RH.](#)